

Je me permets de relayer cette information venant de l'éducation nationale et de la Mairie :

Sur décision du Ministère de l'Education Nationale, et afin de permettre aux équipes pédagogiques des écoles de se réunir pour exprimer et partager leur émotion, ainsi que d'organiser de manière collective l'accueil des élèves, **l'heure de rentrée scolaire du lundi 2 novembre est décalée à 10h00.**

1-De 7h00 à 8h30 – organisation du temps périscolaire du matin :

Les accueils périscolaires municipaux et associatifs fonctionnent normalement, les parents dont les enfants fréquentent habituellement ces accueils déposent leurs enfants de manière classique.

2-De 8h30 à 10h00 :

Seuls les enfants du périscolaire du matin sont pris en charge par les personnels municipaux sous la forme d'un service minimum d'accueil :

-Encadrement assuré par les ATSEM en maternelle,

Il est demandé aux parents dont les enfants ne fréquentent pas le périscolaire de manière habituelle de déposer leurs enfants à 10h00, heure d'ouverture de l'école. Les services municipaux ne sont pas en mesure d'assurer l'accueil de l'ensemble des enfants à 8h30.

Modalités d'information par la mairie :

L'information sera diffusée ce jour:

- Sur les réseaux sociaux,
- Par voie d'affichage,
- Sur le site internet de la Ville.